

AUTORISATION ACCES EXPERT – ENTREE LOCATIVE AUTORISATION INTERVENTION EXPERT SEUL
--

Concernant l'immeuble loué situé à :

.....
Je soussigné(s), M. / Mme

(Locataire suivant contrat de location)

(rue domicile)

(CP et Ville domicile)

(mail / téléphone de contact)

Déclare :

- avoir été informé de l'établissement de l'état des lieux d'entrée par le bureau d'expertises Nicolai & associés, pour son entrée locative et accepte celui-ci.
- Qu'il autorise l'expert à faire les constats dans le logement seul sans présence du locataire. A cette fin ou à défaut d'établissement de l'état des lieux préalablement à son entrée, il autorise le gestionnaire à remettre à l'expert un pass technique ou un double de clé pour entrer dans le logement et faire les constats.
- Qu'il répute l'état de lieux d'entrée établi par le Bureau d'Expertises NICOLAI comme de contradictoire et faisant référence de l'état du logement à son entrée.

Le locataire est informé qu'il dispose d'un délai de 7 jours qui suivent la mise à disposition du rapport par le gestionnaire (au plus tard dans le mois qui suit la date de visite) pour signaler toute observation complémentaire liée à l'usage des équipements du logement.

Tout défaut de nettoyage est à signaler au bailleur dans les 2 jours qui suivent la réception des clés par le locataire pour que le bailleur fasse rectifier les manquements / oublis éventuels. Le logement sera à remettre parfaitement propre par le locataire et vidé de ses effets personnels pour l'état des lieux de sortie.

Les relevés des compteurs éventuels et inventaire des clés remises seront faits entre parties.

Le locataire attire d'ores et déjà l'attention de l'expert sur les points suivants :

L'expert garde la pleine indépendance et appréciation quant aux modalités de rédactions de ces observations.

Fait à....., **à la date du** ... //

Signature du locataire